



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris – 17/01/2007

Une association de parents tire la sonnette d'alarme **AUTISME, LE SCANDALE FRANCAIS**

Contrairement à nos voisins européens et en dépit des lois françaises pour l'Égalité des chances, un enfant atteint d'autisme n'aura jamais les mêmes chances qu'un autre enfant, handicapé ou non.

L'association Léa Pour Samy, qui vient en aide à des milliers de parents d'autistes chaque année, a déposé plainte contre X, le 27 septembre 2006, pour discrimination à l'égard des enfants atteints d'autisme. Elle est représentée par maître Emmanuel Ludot.

Cette plainte veut mettre en lumière **la prise en charge catastrophique des enfants atteints d'autisme** dans notre pays.

Contrairement à nos voisins européens et en dépit des lois françaises pour l'Égalité des chances, un enfant atteint d'autisme n'aura jamais les mêmes chances qu'un autre enfant, handicapé ou non, d'accéder à l'éducation, à un diagnostic, à un accompagnement ou à une protection sociale. C'est à dire :

- **L'accès à un diagnostic précoce** n'est toujours pas à l'ordre du jour. Les parents réagissent généralement très tôt sur les troubles de leur enfant, ce qui laisse suffisamment de temps pour un diagnostic et un accompagnement adaptés dans n'importe quel autre pays européen. Sauf en France : la majorité des médecins ignore tout de l'autisme et préconise, au bout de quelques précieuses années d'errements, des « soins » psychiatriques totalement désastreux pour la mère et pour l'enfant.

- **L'accès à l'école**, via des commissions d'évaluation à la légitimité plus que douteuse, reste impossible contrairement à d'autres pays d'Europe

- **L'accès à une vie d'adulte** autonome, quand les conditions le permettent, est impossible également car non prévue

- **L'accès à des accompagnements** plus efficaces et moins coûteux pour la Collectivité est impossible également, l'Etat refuse systématiquement de les financer.

Quelques éléments d'explication :

L'Enfant atteint d'autisme reste la propriété de la Psychiatrie psychanalytique française. Celle-ci utilise une classification de l'autisme qui, rendant « logique » voire incontournable un internement psychiatrique, lui assure chaque année des rentrées financières confortables. Notons que les diagnostics de psychose infantile et de dysharmonie psychotique issus de cette classification, sont exclus officiellement par l'O.M.S (Organisation Mondiale de la Santé) et par nos voisins européens depuis des années. Ceci a ouvert la voie à de nouvelles prises en charge éducatives qui, en associant différentes disciplines, font progresser les enfants comme jamais.

Mais en France, rien ne bouge. La "bien-pensance" psychiatrique nationale garde sa classification franco-française, peu importe le désastre sanitaire et social qu'elle provoque.

Un « détail » qui a son importance : chaque enfant atteint d'autisme admis généralement avec le faux diagnostic de « psychose infantile » voire sans diagnostic, en hôpital de jour, est facturé 600 euros/jour à la Collectivité. Après un rapide calcul, on comprend mieux l'empressement de certains à ne rien changer...

Le système d'évaluation médico-socio-éducatif « à la française » impose des orientations et des solutions aberrantes qui vont invariablement à l'encontre des intérêts de l'Enfant atteint d'autisme. Les commissions s'appuient sur les conclusions d'« experts » psychiatres qui n'ont aucune compétence en matière d'autisme pour donner un avis.

Sans autre recours, les parents français doivent confier l'avenir des plus vulnérables de leurs enfants à des interlocuteurs dont la majorité se complait dans l'erreur médicale, l'abus de pouvoir, la non-assistance, la discrimination systématique et ce depuis des années.

L'isolement forcé dans lequel les enfants atteints d'autisme et leur famille se trouvent depuis des années est dû à l'immobilisme de nos hauts responsables à la Santé, aux blocages d'acteurs clé de l'Education Nationale, aux manquements graves de notre Système de Protection Sociale, entre autre.

Pour ménager les susceptibilités et les intérêts de différents groupes de pression, l'Etat impose des « consensus », propose des « compromis », des « discussions », des recommandations et des circulaires dont on cherche encore l'utilité pour les enfants atteints d'autisme.

La situation reste bloquée, sous l'influence visible de lobbies dont les intérêts n'ont aucun rapport avec le bien être des enfants, des familles, l'application de la Loi.

Léa pour Samy, comme d'autres associations, constate depuis des années le délaissement par l'Etat des centaines de milliers de familles concernées par cette maladie.

Selon nos estimations, 400 000 enfants atteints d'autisme ou de troubles envahissants du développement seraient laissés sans diagnostic, ni éducation, ni soins. Des milliers de parents livrés à eux mêmes doivent payer, **quand ils le peuvent**, la formation, la rémunération des professionnels et des auxiliaires de vie dont leur enfant va dépendre.

Ils ne doivent pas espérer de remboursement, bien sûr. Quand ils ne peuvent pas payer (la plupart des cas), ils vivent une lente descente aux enfers...

Pour la majorité des familles, l'un des parents doit abandonner son travail pour se consacrer à son enfant, ou tout simplement le garder, faute de professionnels disponibles.

60 % des couples, écrasés par la situation, divorcent. La mère se retrouve très souvent seule à gérer la problématique de l'autisme de son enfant, sans aucune assistance.

De plus en plus souvent, le système hospitalier dérape.

Exemple : le cas de cette jeune maman d'un enfant atteint d'autisme signalée par un psychiatre qui accuse celle-ci d'être responsable de l'état de son enfant. Il demande l'internement de l'enfant dans son centre et l'hospitalisation de la maman. Le Juge des Enfants ordonne l'internement sans même vérifier si le psychiatre a une quelconque compétence en matière d'autisme.

Résultat : ce petit garçon (âgé de 8 ans) se retrouve otage, pour des années, d'un praticien « tout puissant » qui ne connaît rien à cette maladie. En guise de « traitement », l'enfant se voit, entre autres, enveloppé régulièrement dans des draps trempés d'eau froide jusqu'à ce qu'ils soient réchauffés par son corps. Pour un adulte c'est déjà assez terrifiant, mais que dire pour un enfant dont la maladie est caractérisée par une hypersensibilité et par la hantise absolue d'être bloqué dans ses mouvements ?

Ce n'est malheureusement pas un exemple isolé de dérive du système.

Chez nos voisins européens, des diagnostics précoces et des accompagnements pluridisciplinaires très efficaces sont financés par les Gouvernements depuis des années, mais la France s'obstine à refuser toute avancée dans ce domaine. Les fonds publics continuent de financer des « traitements » injustifiés, dont personne ne sait rien et qui sont pourtant pratiqués tous les jours dans les plus grands hôpitaux publics du pays.

Malgré des actions individuelles, collectives, associatives, les rencontres avec les responsables publics, les rapports officiels et les recommandations, rien ne bouge pour les millions de personnes concernées de près ou de loin par cette maladie. La démission de l'Etat semble totale.

Dans le cadre de l'instruction de la plainte contre X pour discrimination déposée par Léa pour Samy, seront sollicités :

- La délégation de ce dossier complexe relevant de la santé publique à un juge très avisé
- La convocation par ce juge des Hauts Fonctionnaires du Ministère de la Santé et de hauts responsables de l'Etat pour rendre compte.

- La nomination d'un expert étranger afin de faire la lumière sur la manière dont l'Etat traite l'autisme, cause de maltraitements sanitaires psychiques et physiques, aussi bien que de discriminations.

Cette plainte sera suivie d'une plainte collective des familles d'enfants autistes pour discrimination et d'autres plaintes au cas par cas contre les services, organismes, instances administratives, particuliers qui auraient atteints les droits fondamentaux de l'Enfant ou de ses parents.

M'Hammed SAJIDI
Président LEA POUR SAMY – La Voix de l'Enfant Autiste
51 rue Léon Frot
75011 PARIS
Tel : 01.47.00.47.83 – 06.09.85.70.22
www.leapoursamy.com
leapoursamy@wanadoo.fr